

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2025 À 18H30

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 03

Votants : 22

Absents : 01

Date de la convocation :

27 novembre 2025

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
M. Gilbert DODOGARAY, Maire.**PRÉSENTS** : Gilbert DODOGARAY, Maire ;Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Sophie PARADOT,
adjoints au Maire ;Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre
FETIS, Franck DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Enzo
BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre
MAZZON, Catherine LABARRERE conseillers municipaux.**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)** : Christian LAPEYRE donne procuration à Muriel
JOLIVET, Marine SAAD donne procuration à Gilbert DODOGARAY, Kelly GUARINO
donne procuration à Franck DUMARTIN.**ABSENT(S)** : Jean-Noël ELIPE.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Sophie PARADOT**DÉLIBÉRATION N° 076 12 2025 – RESSOURCES HUMAINES – MISE À JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Présentation par Rémi PIET

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés
dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de
l'article L411 du code général de la fonction publique susvisé ;

Vu le budget de la Collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité ;

Considérant la nécessité d'effectuer une cartographie des emplois ou de mettre à jour les emplois de la Collectivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessous ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Commune d'Ambès - EFFECTIFS

Filière	Fonction	Pourvus	Vacants	Supprimés
Administrative	Adjoint administratif	4	3	2
	Adjoint administratif principal 1e classe	4	1	
	Adjoint administratif principal 2e classe	1	1	
	Attaché territorial	1	1	1
	Directeur général des services	1		
	Rédacteur	1	1	
	Rédacteur principal 1e classe		1	
	Rédacteur principal 2e classe		1	
	Total Administrative	12	9	3
Animation	Adjoint d'animation	19	1	
	Adjoint d'animation principal 2e classe	3		

Total Animation		22	1	
Culturelle	Adjoint du patrimoine	2		
	Adjoint du patrimoine 2e classe		2	
Total Culturelle		2	2	
Médico-sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1e classe	3	1	
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1		
	Auxiliaire de puériculture principale 2e classe	1		
	Infirmier en soins généraux	1		
	Psychomotricien			1
Total Médico-sociale		6	1	1
Police municipale	Garde-champêtre	2		
Total Police municipale		2		
Sportive	Éducateur territorial des activités physiques et sportives	1	1	
Total Sportive		1	1	
Technique	Adjoint technique	14	1	
	Adjoint technique principal 1e classe	9	2	
	Adjoint technique principal 2e classe	5		
	Agent de maîtrise	1	1	
	Agent de maîtrise principal	1		
	Technicien principal 1e classe	1		
Total Technique		31	4	
Total général		76	18	4

Fait et délibéré le 4 décembre 2025
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

